

# Référentiel Métier Ostéopathe

## Réunion 5

5 février 2008

**La réunion débute à 10 h.**

**Sont présents :**

AO : Laurent Stubbe

ROF : Pascal Javerliat, Yves Tricot

SFDO : Philippe Sterlingot, David Prunet (*excusé*)

UNEO : Thibaut Catel

Coordinateur des travaux : pour la société Poopse, Daniel Lemaire.

### Débat préliminaire

À la suite de l'arrêt du 23 janvier du Conseil d'Etat, dans lequel la notion d'ostéopathes « à titre exclusif » est clairement identifiée, se pose sous un nouvel éclairage la question de la population ostéopathique concernée par le référentiel métier. L'opportunité d'élaborer un document visant à établir les normes professionnelles des ostéopathes « à exercice exclusif » devient envisageable. Un tel choix permettrait alors d'asseoir davantage l'identité professionnelle des ostéopathes exclusifs.

En corollaire, la question du niveau de formation est évoquée, l'éventualité d'une norme conforme aux préconisations attendues de l'OMS considérée comme souhaitable.

### Compétences légales

#### *Domaine d'activité*

Les domaines d'activité, les actes des ostéopathes, les actes autorisés sous conditions, sont définis.

Un débat s'ouvre sur les définitions des termes manipulation et mobilisation ; en l'absence de définition juridique ou de définition admise par tous (notamment le corps médical), il apparaît qu'une relative latitude est autorisée dans la rédaction du glossaire du RMO ; l'AO est chargée de réfléchir sur ces questions, de manière à fixer des frontières en rupture avec les a priori habituels.

Un deuxième débat s'ouvre sur la façon de formuler le domaine d'activité.

#### *Glossaire*

Le glossaire, déjà partiellement réalisé, est examiné en commun ; quelques précisions sont apportées.

## **Référencer le patient – relations avec les autres professions de santé**

Les conditions dans lesquelles un patient peut être adressé à un autre praticien de soins sont développées.

## **Hygiène**

Celle-ci recouvre l'hygiène des locaux, du professionnel, l'architecture du lieu de soins.

*Fin de réunion à 17 h 15.*

Prochaines réunions les 3 et 25 mars, 17 avril, options 19 ou 20 mai